

Ouverture de la concertation « Projet métropolitain » du 1^{er} mars au 10 avril prochain



Un « Projet métropolitain », pour quoi faire ?

La Métropole a engagé, en février 2017, sa démarche de « Projet métropolitain ». Ce nouveau projet communautaire, mieux connu parfois sous le terme de « projet de territoire », a pour objectif d'identifier les enjeux et leviers de développement pour la métropole à horizon 2030, et de partager des grandes orientations pour le territoire et ses habitants.

A l'unanimité, les élus métropolitains se sont donc exprimés en faveur de la construction de ce Projet, qui s'appuie sur trois piliers : **le territoire, la gouvernance et la société**. Depuis 2017 et jusqu'à fin 2018, la Métropole mène donc cette démarche, qui associe les élus, les acteurs du territoire et les habitants.

Les documents :

- Délibération d'engagement du Projet métropolitain du 3 février 2017
- La démarche de Projet métropolitain illustrée

Les premières étapes de la démarche

Elles sont au nombre de 3 : une première phase d'état des lieux, une deuxième phase de « diagnostic in situ », et enfin une troisième phase de concertation et de rédaction du Projet métropolitain.

Un état des lieux des politiques publiques menées par la Métropole – ses projets, ses services publics, ses démarches pour développer le territoire... - a été produit au printemps 2017, comme outil de départ pour engager les réflexions : la « Valise initiale ». Ce document amène notamment des éclairages sur chacune des grandes politiques métropolitaines par des données chiffrées et rappelle également les engagements pris par la Métropole jusqu'en 2020.

Les documents :

- Valise Initiale

Depuis l'été 2017, huit groupes d'élus et deux groupes de membres du Conseil de développement se sont formés et réunis pour explorer dix « sujets d'intérêt métropolitain », tels que la santé, l'éducation, la transition industrielle, les inégalités sociales, la démographie ou encore le « grand territoire ».

Pendant plusieurs mois, ils ont mené un travail de terrain au cours duquel ils ont auditionné des acteurs locaux, rencontré des jeunes, échangé avec des professionnels, discuté avec d'autres territoires. Cette phase de « diagnostic in situ » s'est achevée fin janvier 2018. Les groupes de travail ont produit des rapports d'étonnement ; pour chacun des sujets, ils ont également identifié une ou des questions à ouvrir aux métropolitains.

Lien vers la vidéo

<https://youtu.be/k9mQ5iORISY>

Mars 2018 : une période de concertation grand public

Les questions posées par les groupes de travail seront soumises aux habitants, au travers de la plateforme numérique de la participation. Les métropolitains pourront donc participer à la démarche de Projet métropolitain en répondant à ces questions, ou bien encore en adressant, s'ils le souhaitent, une contribution libre.

Pour participer :

<https://participation.lametro.fr/>

Les élus ont également souhaité recueillir plus spécifiquement la parole des jeunes métropolitains, premiers concernés par l'horizon 2030. Pour ce faire, un panel de cinquante jeunes citoyens de 16 à 26 ans tirés au sort se réunira en mars 2018.

Les métropolitains peuvent envoyer leur contribution libre au Projet métropolitain, à l'adresse suivante : projetmetropolitain@lametro.fr

Et après mars 2018 ?

Les réflexions menées dans le cadre de la phase de diagnostic in situ, ainsi que les contributions issues de la phase de concertation, seront synthétisées pour alimenter la rédaction du Projet métropolitain, qui se fera entre les mois de mai et de septembre 2018.

Le Conseil De Développement de Grenoble-Alpes Métropole, instance réunissant les représentants de la société civile, sera appelé à donner un avis sur la rédaction du Projet métropolitain ainsi finalisée à l'automne.

Dans la foulée, le Projet métropolitain aura vocation à être présenté auprès du Conseil métropolitain d'ici la fin de l'année 2018.